

ses députés, mais que, comme il ne pouvait pas leur imposer le manda impératif pour telle ou telle mesure, ce n'était pas lui qui gouvernait en définitive, mais seulement ceux à qui il avait délégué ses pouvoirs et qui en usaient à leur guise sous un contrôle populaire illusoire. Il fut en conséquence décidé qu'on soumettrait à son jugement final, les mesures les plus importantes. C'est comme on le voit une espèce de Plébiscite auquel la Suisse a donné le nom de *Referendum*. On allait donc enfin avoir le vrai régime populaire, le gouvernement direct du peuple. D'après cette nouvelle pièce du mécanisme gouvernemental, chaque fois qu'un certain nombre d'électeurs en fait la demande, les lois votées par les Chambres sont soumises au vote populaire. Quel a été le résultat du *Referendum* ? Il a eu cet effet aussi curieux qu'inattendu que le peuple a imposé son veto, aux mesures qui semblaient devoir surtout conquérir ses suffrages. En 1882, une loi votée par la majorité des conseils de la confédération helvétique, soumise au *Referendum* populaire, a été rejetée par 247,000 voix contre 67,000. Le 26 novembre de la même année, une décision prise à Berne par la majorité des Conseils, a été repoussée de la même façon par une majorité de 45,000 voix. Il a eu aussi ce résultat non moins singulier de démontrer qu'une Chambre qui, d'après toutes les apparences, représentait la majorité du peuple en dehors, pouvait n'être en réalité, que le reflet de la minorité des électeurs.

De pareils échecs n'autorisent-ils point les défiances pour l'avenir du gouvernement populaire ! Hélas oui, et ces défiances ont fini par atteindre les adversaires les plus osés du gouvernement personnel. On a vu des hommes comme Gambetta redouter le choix des électeurs, les plus purs produits de l'urne électorale. Lorsqu'il demandait à l'Assemblée nationale de substituer au scrutin d'arrondissement, le scrutin de liste, il voulait replonger dans l'obscurité les non-valeurs que le peuple envoyait au parlement et que, dans son langage peu chatié, il traitait de sous-vétérinaires. Malheureusement, le scrutin